



**COMPTE RENDU DE
LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 SEPTEMBRE 2019**

Mairie de RIVOLET

69640

Présents: Pierre-Yves BURLLOT, Béatrice BOUGAIN, Gilles AUTHIER, Christian BENOIT, Nadine BIARD, Sylviane AULAS, Laure d'HARCOURT, Emmanuel FELLOTT, Michel MARGAND, Annick THOMASSET, Charles-Alexandre ORTONNE, Stéphanie DUBOST-SANDRIN

Excusés : Raymonde MUTABAZI (a donné pouvoir à Annick THOMASSET)
Baptiste CHASSET (a donné pouvoir à Sylviane AULAS)
Corinne AUCAGNE

Secrétaire de séance : Laure d'HARCOURT

Monsieur le maire remercie les participants de leur présence et ouvre la séance.

Le compte rendu du Conseil municipal du 11 juillet 2019 est approuvé à l'unanimité.

1. DELIBERATION – POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION – CONTRAT D'ENGAGEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI PERMANENT - AIDE ANIMATEUR

Monsieur le maire propose d'embaucher en C.D.D. Madame Chrystelle COMBES en tant qu'agent d'animation pour l'année scolaire 2019-2020. Ce contrat ne fera pas l'objet d'aide financière de l'Etat.

Madame Chrystelle COMBES pourra suivre une formation pour l'obtention du CAP AEPE. Cette formation sera prise en charge par le Pôle Emploi.

Après délibération, cette proposition est approuvée à l'unanimité des présents.

2. DELIBERATION – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – CARAVANE DE VENTE DE PRODUITS ITALIENS

Monsieur le maire fait part de la demande de renouvellement de Monsieur et Madame PROVENZANO pour leur occupation de la place la bascule, tous les dimanches de 18h à 22h, avec leur caravane de vente de produits italiens.

Monsieur et Madame PROVENZANO, domiciliés « Le Fournel » à Rivolet, utilise le domaine public pour exercer leur activité de fabrication et vente de produits italiens, sous la dénomination MARAMAN'S.

Monsieur le maire propose de maintenir le montant actuel de 100 € pour la redevance d'occupation du domaine public, avec un versement en fin d'année scolaire.

Après délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité de reconduire le montant de cette redevance.

3. DELIBERATION – RESTITUTION DE LA VOIRIE A LA COMMUNE DE RIVOLET

Monsieur le maire explique que la compétence « voirie » a été reprise par la commune de Rivolet en 2015. La reprise de cette compétence est constatée par un procès-verbal de restitution des biens, établi entre la CAVBS et la commune.

Après délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les termes de ce procès-verbal de restitution.

4. DELIBERATION – NOMINATION ET NUMEROTATION DES RUES

Monsieur le maire présente une liste de dénomination des rues de Rivolet et demande au Conseil de valider ces noms proposés par la commission qui a réalisé ces travaux.

Un système de numérotation métrique est proposé pour chaque bâtiment qui sera numéroté dans les rues d'un côté pair et d'un côté impair.

Après délibération, le projet de dénomination des rues de la commune et de numérotation des bâtiments est approuvé à l'unanimité des présents.

5. DELIBERATION – TAXE D'HABITATION – INSTITUTION DE L'ABATTEMENT GENERAL A LA BASE

3 types d'abattement s'appliquent sur la taxe d'habitation à Rivolet : l'Abattement Général à la Base (AGB) de 2%, l'Abattement pour Personnes à Charge avec une ou 2 personnes (APC 1/2) de 10%, l'Abattement pour Personnes à Charge avec 3 personnes ou plus (APC 3/+) de 15%.

Monsieur le maire rappelle que l'AGB de 3% avait été ramené à 2% l'année dernière, et propose de le fixer à 1% en 2019.

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le nouveau taux d'abattement à 1%.

6. DELIBERATION – INDEMNITE DE CONSEIL DU PERCEPTEUR – ANNEE 2018

Monsieur le maire présente la proposition d'indemnité de conseil à verser au Percepteur de Villefranche pour les mois de janvier à octobre 2019. Il rappelle qu'il avait été accordé 100% de l'indemnité en 2018.

Après délibération, le Conseil municipal décide, avec 4 abstentions et 11 pour, d'attribuer 100% de l'indemnité demandée.

7. PROJET DE REGLEMENT INTERIEUR DES SALLES COMMUNALES : SALLE DE MOTRICITE ET SALLE DE REUNION

Monsieur le maire propose un règlement intérieur des salles communales, à savoir la salle de réunion de la mairie et la salle de motricité.

Après délibération, Conseil municipal décide à l'unanimité l'adoption de ce règlement intérieur.

8. INFORMATIONS DIVERSES

8.1. Cantine

La commission « Cantine » se réunira prochainement pour échanger sur la possibilité de formules de repas et sur les régimes spéciaux ne faisant pas l'objet d'un P.A.I.

8.2. Traiteur RPC

RPC augmente le prix du repas de 6 centimes d'euros à compter du 1^{er} octobre 2019. Une réflexion est donc à mener sur l'augmentation du prix du repas payé par les parents d'élèves, à partir du 1^{er} janvier 2020.

8.3. Retard à la garderie

A deux reprises, des parents ont récupéré leur enfant à la garderie avec 30 minutes de retard. Conformément au règlement intérieur, il sera donc demandé aux parents le paiement de l'heure supplémentaire réalisé par le personnel communal.

8.4. Programmation « jeunes » d'Hippotoufer

La salle des fêtes de Rivolet est mise à disposition le samedi 14 septembre pour un concert organisé par la programmation « jeunes » d'Hippotoufer. Le Conseil municipal considérant cette prog. « jeunes » comme une association à part entière, la location se fait donc à titre gracieux ; seule sera demandé une participation financière pour les frais de ménage et les consommables.

8.5. Le domaine du « Colombier »

Les bâtiments du domaine agricole « Le Colombier » ont été préemptés et achetés par la SAFER. Le groupe Lafarge a déposé plainte auprès du tribunal pour irrégularité.

La commune de Rivolet a demandé aux responsables de la carrière de retirer leur action en justice afin de permettre à la SAFER de vendre ce domaine à Monsieur Julien MATHON qui s'est porté acquéreur pour son exploitation viticole.

8.6. Travaux dans la salle de réunion et dans l'auberge

Des placards ont été installés dans la salle de réunion de la mairie par Monsieur Jean d'HARCOURT.

Le bar de l'auberge sera déplacé le 16 septembre prochain. Les travaux auront lieu jusqu'au 20 septembre.

8.7. Lettre d'informations

Dans la lettre d'informations d'octobre, les horaires du réseau Libellule seront renseignés afin de faciliter les déplacements des rivoliens.

9. QUESTIONS DIVERSES

Pas de question.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h06